

Les Conseillers Pédagogiques
Départementaux en EPS

A

Mesdames et Messieurs les intervenants
en natation scolaire

S/c de Mmes et MM les directeurs d'écoles
maternelles et élémentaires

CPD EPS

Objet : Convocation à la session d'information des intervenants bénévoles concernés par
l'encadrement des activités aquatiques.

Dossier suivi par
CPDEPS16
Téléphone
05 17 84 01 97
Mél
cpd.eps16
@ac-poitiers.fr

La session d'information visant à la délivrance de l'agrément des intervenants bénévoles,
pour l'encadrement des activités aquatiques est organisée :

Lundi 2 septembre 2024

de **10h à 12h** à la piscine de **BAIGNES**

Prévoir une tenue de bain

Programme :

PRATIQUE EN TENUE DE BAIN :

Test de niveau de compétence : Sauter ou plonger en eau profonde,
aller chercher et remonter un objet immergé à 2m de profondeur
environ, nager sur une distance de 25 m environ en ventral et dorsal,
sans appuis

Présentation du projet pédagogique « Aisance Aquatique à l'école » :
Pratique individuelle dans l'eau par petits groupes d'activités : Les
entrées dans l'eau, les immersions, les déplacements, les flottaisons.
Les aménagements, le matériel et leur utilisation.
Rhabillage - Passage aux vestiaires.

Présentation en salle des aspects réglementaires : règles de sécurité, rôles et
responsabilités des intervenants, règles de vie collective, ...

La participation au stage d'information natation qui atteste de votre aptitude à obtenir
l'agrément a une validité de **5 ans**.

Votre agrément est également conditionné à la **vérification annuelle** des exigences
d'honorabilité nécessaires à votre intervention : par la transmission du formulaire de
demande d'agrément (voir pièce jointe) au directeur d'école, transmis ensuite aux services
de l'Education Nationale compétents pour effectuer la vérification. Celle-ci se fera ensuite
tous les ans, après transmission du même formulaire.

Toutefois, il appartient à l'enseignant de la classe de formuler une demande d'agrément
chaque année.

Vous voudrez bien confirmer votre participation à la directrice ou au directeur de l'école le
plus rapidement possible. **Les personnes non inscrites au préalable ne pourront pas
être accueillies.**

Pour la commission départementale EPS,
Caroline Robin et Christophe Chartier
CPDEPS16

Adresse postale
Cité administrative du
champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 - Angoulême Cedex